

# Compte rendu du 2 avril 2014

## Groupe de travail Cadastre

Ce groupe de travail avait à son ordre du jour :

- ▶ La révision foncière ;
- ▶ La RPCU – Représentation parcellaire cadastrale unique

### Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

« Le groupe de travail qui s'ouvre aujourd'hui sera dense et très technique. Avant d'entrer dans le vif des sujets il nous faut revenir sur des éléments de contexte qui ont marqué ces derniers jours. Le 20 mars, les agents de la DGFIP se sont fortement mobilisés pour marquer leur refus des politiques d'austérité qui mettent à mal leurs conditions de vie au travail, leur pouvoir d'achat et l'exécution des missions.

A ce titre, les géomètres cadastrateurs ont été très nombreux à se mettre aussi en grève ; ce taux est même très supérieur à la moyenne. A cela plusieurs raisons : une composante indemnitaire indéniable qui concerne la sortie du dispositif IFDD, problématique connue, mais aussi une inquiétude croissante vis-à-vis des missions. Le mouvement de mutation des géomètres cadastrateurs fait ressortir à son issue un solde négatif de 30 agents. De plus le bureau GF 3A a annoncé, lors de la CAP de mutation, qu'il souhaitait de nouveau décliner une GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des effectifs et des compétences) sur les 5 ans à venir. Évidemment, cela n'ira pas dans le sens de recrutements supplémentaires tel que la CGT l'exige fortement ; par ailleurs cette année trois places de stagiaires resteront vacantes à l'école, faute d'avoir su anticiper des renoncements au concours par le biais d'une liste complémentaire suffisamment étoffée.

Alors ce que vos fiches annoncent n'est pas de nature à rassurer les personnels, pas tant sur le fond que sur la faisabilité de ce que vous proposez. Ainsi, c'est bien la capacité des services à assurer les missions habituelles dévolues qui est remise en cause. La CGT constate dès lors, que la mise dans le paysage d'une part de la révision des locaux d'habitation et d'autre part la création de la RPCU relèvent de la quadrature du cercle. Les charges de travail sont devenues insupportables.

Le rejet de la réforme de structure SIP/CDIF, exprimé par les agents et la CGT, doit donc vous amener à reprendre sur d'autres bases les discussions si vous souhaitez mener à bien les projets que vous exposez dans vos fiches.

A l'ordre du jour de nos discussions, la révision et la RPCU (Représentation parcellaire cadastrale unique).

Si l'ensemble des fiches présente un aspect pédagogique indéniable, sincèrement elles donnent le vertige.

Montreuil, le 9 avril 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

**Concernant la révision** le desserrement du calendrier est en soi une bonne chose vu le volume des travaux à assurer. Que serait-il advenu de celle-ci si les choses avaient dû rester en l'état ? Les services croulent sous l'ampleur de la tâche alors que vous continuez à afficher votre satisfaction sur la première étape. L'annonce de la révision des locaux d'habitation nous laisse quelque peu songeurs : la volumétrie des informations à traiter est sans commune mesure avec celle des locaux professionnels.

La direction générale reste désespérément muette sur les moyens à allouer à un tel chantier dans un contexte que vous avez voulu marquer du retour de SIP/CDIF. Pour la CGT il est impossible de mener de front la révision des locaux professionnels, celle des locaux d'habitation et une réforme de structure. Souligner la forte implication des agents et des services ne saurait suffire dans un contexte politique pour le moins instable ; les suppressions d'emplois restent votre fil conducteur alors que vos exigences ne cessent de croître. Certes, les services ont récolté des masses de données. Encore faudra-t-il arriver à traiter toutes ces informations avant de s'atteler à un nouveau chantier. Nous aurons l'occasion d'en reparler au moment de l'examen des fiches mais d'ores et déjà la CGT vous alerte sur la possibilité, pour la DGFIP, d'assumer de tels travaux.

**Concernant la RPCU**, là encore vos fiches tracent à grands traits ce que sera le plan cadastral de demain. La CGT vous avait demandé communication du bilan des expérimentations réalisées et que ce dernier puisse être discuté. Il en va de même des termes de la convention tripartite qui associera la DGFIP à ces principaux partenaires.

Un des principes de base de création de la RPCU repose sur la vectorisation du plan sur tout le territoire. Cependant, pendant des années, la direction générale a freiné la signature de conventions. Le volontarisme affiché aujourd'hui ne nous semble pas de nature à motiver les départements laissés au bord de la route de la vectorisation il y a quelques années. Nous sommes curieux de vous entendre sur ce point et sur les chances de succès de relance des signatures de conventions.

Le calendrier présenté (avec les opérations à mener pour la RPCU sur 7 ans) nous semble totalement incompatible avec le traitement des zones dites complexes. Vous créez des comités de diagnostic où l'on voit certains conflits d'intérêt se dessiner. Il sera donc fondamental pour la CGT que des techniciens du Cadastre en soient des membres permanents pour juger de la validité des opérations à mener et de leur tempo.

Sur les processus tels que proposés, nous vous alertons sur l'instabilité juridique qu'ils présentent que ce soit en terme de délimitation ou surtout de communication. Nous ne pourrions nous contenter de manipulations informatiques menées à la va-vite sans qu'à un moment ou un autre on se pose la question du maintien de la qualité et de la précision du plan cadastral. Cette interrogation vaut également pour ce que vous qualifiez de limites « provisoires ». Ce processus n'a jamais été utilisé, aucun outil à notre connaissance ne sait le gérer. Ce dispositif ne nous paraît destiné qu'à gagner du temps mais ce sera à quel prix ?

Vous effleurez la question des moyens à allouer et posez une première évaluation du temps que cela pourrait prendre. Vous oubliez simplement d'intégrer à votre réflexion le fait que pendant la constitution de la RPCU les autres tâches subsistent : mis à jour du plan, remaniement en cours, montées en charges, etc.

Voici quelques points dont nous souhaitons vous faire part lors de la déclaration liminaire, d'autres seront évoqués lors de l'examen des fiches (évolution informatique, formation, logistique etc..) même si elles constituent un tout et nous avons besoin d'une vision d'ensemble.

Pour conclure cette première intervention, force est de constater que les travaux à mener sont d'une ampleur jamais rencontrée, si ce n'est peut-être au moment de la rénovation du Cadastre. L'état actuel des services ne nous paraît pas aujourd'hui de nature à pouvoir mener de front, révisions et RPCU, sinon à changer radicalement de politique en matière d'emploi et d'organisation de la mission sur tout le territoire. »

# Les réponses et échanges avec la Direction générale

**La Direction générale a apporté quelques réponses sur des sujets transverses, la crédibilité de la révision foncière et le volontarisme collectif, la RPCU, SIP/CDIF, le calendrier et les moyens.**

## Sur la révision

La masse de données à traiter pour la révision des locaux d'habitation concerne quelques 40 millions de locaux. La volonté affichée est de tester, dans un premier temps, la question sous un angle similaire à celui utilisé pour les locaux professionnels.

A ce stade, nous attendons les décrets qui autorisent l'engagement de l'expérimentation de la RVLLH. Nous adapterons la faisabilité et la « soutenabilité » pour les services, et pour les contribuables.

Cela a nécessité déjà pour la RVLLP un gros effort de tous; pour information, le nombre d'anomalies constatées est plutôt faible.

Cependant, il n'échappe à personne que nous sommes face à des décisions politiques... En tout état de cause, une clause de revoyure entre les politiques et la DGFIP est prévue en mai 2015 qui dira « on y va » ou « on n'y va pas ». Effectivement, le desserrement du calendrier nous a donné une bouffée d'air que nous devons mettre à profit pour stabiliser les processus de création des grilles tarifaires.

La crédibilité de la DGI en 1990 a déjà été durement ébranlée ; cela reste une grosse déception, voire frustration pour tous ceux qui ont participé à ces travaux. Nous ne gaspillerons pas le travail fait ; cela sera utilisé quel que soit le contexte !

la DG ne peut aujourd'hui s'engager sur les moyens qui seront donnés : chacun connaît le contexte !

## Sur RPCU :

Le calendrier est ici plus souple, mais aussi plus structurant.

Plus souple, puisque la DGFIP n'est tenue par aucune obligation légale : si cela doit prendre plus de temps que les 7 ans projetés, ce n'est pas grave.

Plus structurant car nous ne sommes pas seuls sur cette affaire ! la DGFIP joue encore gros dans cette affaire, car la constitution de la RPCU est un enjeu stratégique, bien au delà d'ailleurs de sa seule sphère : nous devons construire

le plan cadastral du XXIème siècle, ni plus ni moins ! Ces travaux devraient aussi permettre d'éliminer, ici ou là, les démarches de création de « Cadastres sauvages », et maintenir ainsi la qualité du plan.

Les premiers pas vers ce nouvel outil n'innoveront pas de ce qui est fait habituellement : une expérimentation, dans un département où déjà nous avons travaillé sur RPCU sera réalisée.

Sur les moyens dédiés, il nous faut évaluer l'impact de ces travaux ; on ne laisse évidemment pas les autres travaux de mise à jour, remaniement ou autre de côté. La DGFIP doit valoriser les enjeux stratégiques (et il y en a !!!) autour de la RPCU si l'on veut des moyens supplémentaires.

Le prochain exercice GPEEC prendra en compte ces nouveaux projets, de la formation initiale aux moyens matériels dédiés, en passant par les recrutements.

A la demande de la CGT, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que des spécialistes techniques du plan cadastral soient membres permanents des comités locaux d'étude des zones complexes, bien au contraire.

## Sur SIP/CDIF :

La DG rappelle qu'elle souhaite ne pas opérer dans la précipitation ; le cadrage porté par la démarche stratégique autorise une période de 3ans de réflexion pour les directions pour trouver des solutions adaptées. Ce n'est pas parce que nous avons demandé aux directions de réfléchir que nous souhaitons augmenter le tempo. Vu les enjeux, d'ailleurs, personne n'a intérêt à voir les processus s'accélérer. le DG vient d'ailleurs de signer la note qui établit le diagnostic suite au GT du 10 janvier 2014.

La CGT a confirmé que nous avons effectivement un problème de gestion de certains corps : lors de la CAP de mutation des géomètres les bureaux RH n'avaient connaissance que de 15 départs à la retraite et à l'arrivée nous étions à 61 départs : ne faut-il pas y voir là un jeu des directions ? un poste vacant facilite le choix lors des suppressions de poste B ! Ce serait à analyser.

Sur la révision nous vous faisons part à nouveau de nos inquiétudes et nous restons très prudents. Si nous avons au plus vite des garanties sur la mise en œuvre

de la révision des locaux professionnels ce serait une bonne chose.

Sur le taux faible d'anomalies dont vous parlez, il faut le mettre en regard du nombre d'agents sur lequel va reposer le traitement.

Sur SIP/CDIF, c'est bien une épée de Damoclès ! Vous donnez la possibilité aux directeurs de mettre tout dans les tuyaux et il y a bien un empiement. Et nous nous inscrivons en faux quand vous affirmez que SIP/CDIF ne concernerait que la révision des locaux d'habitation : aujourd'hui ce sont tous les agents qui ont souvent dû être mis à contribution sur la révision des locaux professionnels.

Cet empiement est inacceptable : trop c'est trop ! ce serait tout de même un comble si la DG elle-même réussissait à couler ses propres services en les noyant sous des travaux de grande ampleur et qu'elle sait pertinemment qu'ils ne pourront être absorbés !...A moins que cela repose sur une stratégie tendant à démontrer qu'une externalisation est inéluctable face à nos propres incapacités à faire !

Sur la RPCU avant d'aborder les fiches, nous nous interrogeons sur l'opportunité de la lancer sur des départements qui l'ont déjà testée ? Pour ce qui est de la qualité, la CGT le redit, il faut mettre des techniciens du Cadastre dans les différents comités.

Nous actons positivement votre réponse sur ce point.

## Interventions de la CGT à l'examen des deux thématiques

### La révision foncière

Sans revenir sur nos premiers échanges, les fiches présentées sont techniques et pédagogiques.

Si la révision foncière est une opération nécessaire, que la CGT approuve par ailleurs, nous considérons que la DG doit prendre la mesure des moyens à y allouer : RVLLP+RVLLH+travaux permanents des services= addition impossible à réaliser actuellement sans moyens complémentaires !

Rajouter en ultime couche la réforme SIP/CDIF, que nous refusons, la CGT le répète encore, ne fera que corser ce qui précède !!! C'est de la folie, ni plus ni moins !

Si l'on se retrouve dans la pire des situations, c'est à dire l'abandon pur et simple de la révision, la CGT considère que la DGFIP aura fait la démonstration de son incapacité à assurer les tâches confiées par le législateur, et qu'incomberait à elle seule la responsabilité d'un tel fiasco par son manque d'anticipation. La gestion des emplois sous un angle uniquement comptable, et sans aucun rapport avec les travaux réels à réaliser, jettera le discrédit de manière durable et irrémédiable sur notre administration.

### La RPCU :

Là aussi, l'essentiel du contenu des fiches est pédagogique ; pour la CGT, si le projet paraît intéressant au premier abord, cela soulève encore beaucoup de questions :

- Quels moyens alloués là encore à des travaux d'une telle ampleur ?
- Quid des questions juridiques soulevées dans la mise en continuité des plans, notamment sous l'angle de la délimitation et de la communication aux propriétaires ?
- Quel regard porter sur le temps alloué (7 ans) à la création de la RPCU, sachant qu'il faudra rassembler de grandes quantités de documents et les exploiter ?
- Comment envisagez-vous à ce stade l'interopérabilité des données (format de fichiers à échanger avec nos partenaires), sachant que PCI Vecteur est très restrictif sur ce plan-là ?

Même si la « coloration » RPCU est très marquée DGFIP, qui garde la maîtrise d'œuvre et c'est bien la moindre des choses, la CGT considère que ces travaux ne devront pas altérer la qualité des plans cadastraux, répondre aux tolérances en vigueur.

La RCPU ne saurait en effet être le simple résultat d'opérations informatiques qui le dénatureraient, sans parler du sort qui sera réservé au sort des autres objets figurant sur les plans.